



■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 26 septembre 2022
Séance du 19 septembre 2022

B Motion - Face à l'urgence sociale, la Ville exige un vrai plan de soutien et de protection de nos concitoyens

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mmes ALKAYA, FAZAL, M. AKABLI, Mmes SAVAS, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM ZAHRAOUI, EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme M'BAYE, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

M. DEME

Pouvoir à :

Mme LEHNER

M. LEMAIRE

Pouvoir à :

Mme FAZAL

Mme TALL

Pouvoir à :

M. AÏT MESSAOUD

Mme HAMADOUCH

Pouvoir à :

M. AKABLI

Mme SENET

Pouvoir à :

Mme ALKAYA

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. NACHITE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation et d'affichage le : 20/09/2022

■ Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 SEP. 2022

■ Délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 04 OCT. 2022

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose

Le mercredi 24 août, le Président de la République a ouvert la séance du Conseil des ministres, en évoquant « la fin de l'abondance » et exposant la nécessité de vivre à l'heure de la sobriété.

Désormais loin du quoi qu'il en coûte, ou plutôt du quoi qu'il en a coûté aux collectivités territoriales lors du Covid, le Président de la République a choisi de faire peser sur les Français la responsabilité du grand bouleversement mondial à l'œuvre, en faisant redouter à chacun une augmentation significative du coût de la vie. Le quoi qu'il en coûte d'hier trouve aujourd'hui sa réponse : qui paie ? Les Français.

Les élus du conseil municipal de la Ville de Creil souhaitent aujourd'hui dénoncer l'abus de vocabulaire de l'Etat qui, anticipant une rentrée sociale difficile et conflictuelle, tâche de préparer les Français aux choix qu'il n'assume pas de prendre, celui d'affaiblir toujours plus l'Etat au nom du libéralisme.

Alors que le Président baisse toujours plus l'impôt sur les sociétés (de 33 à 25% durant le précédent quinquennat), qu'il envisage la diminution de l'impôt sur la production au profit de toutes les entreprises, il assume de ne plus pouvoir assumer le bouclier tarifaire.

Le poids prétendument excessif de la dépense publique, nouveau mantra des néo-libéraux devient le prétexte à toutes les sanctions, qui pèseront sur les derniers garants du bouclier social, à savoir les communes.

Pour calmer la colère et le désaveu qu'il a lui-même provoqué, le gouvernement a décidé unilatéralement de nouvelles mesures qui pèsent d'ores et déjà sur les budgets des communes.



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 27/09/2022
ID : 080-216001743-20220926-DLRG22092600B-DE

L'Etat qui, après avoir imposé de répondre à des appels d'offres pour acheter l'électricité et le gaz sur les marchés, demande désormais aux collectivités d'assumer seules l'incroyable hausse des prix des énergies.

Face à ce dangereux glissement d'une politique présidentielle toujours plus libéralisée, où le libre-échange impose une politique de classe au service des nantis, nous, élus de la majorité, craignons donc pour les Finances de la Ville, et pour les projets lancés, pensés et initiés depuis des années, projets qui répondent aux besoins des Creillois.

Nous craignons de nous voir forcer la main par l'Etat qui, remettant en question tant de sources de recettes (rappelons la fin de la taxe d'habitation, la suppression de l'ISF, la suppression de la taxe audiovisuelle, la baisse des impôts sur la production, la baisse des droits de succession, etc.) impose désormais aux collectivités territoriales de prendre des mesures fiscales dans le seul but de maintenir les recettes au niveau où elles étaient au moment de nos prises d'engagements. Diminuer nos recettes de manière significative reviendrait *de facto* à courir le risque d'un recours à l'emprunt et à la suppression de services municipaux.

Pour autant, nous poursuivrons la métamorphose de Creil, en multipliant projets et initiatives, en conservant contrairement à l'Etat, une démarche basée sur l'ouverture, la concertation et la nécessaire recherche du bien commun. Contrairement à l'Etat, nous tiendrons promesses et engagements tout en veillant au respect des grands équilibres financiers.

Ainsi, plutôt que d'agiter la peur de la précarité économique, nous saurons faire preuve d'innovation et de courage : toutes les pistes d'économies municipales seront envisagées, toutes les sources annexes de recettes seront recherchées, dans le seul but de préserver les foyers Creillois et de maintenir la qualité des services municipaux.

Nous appelons l'Etat à faire de même, à cesser la politique des chèques, du saupoudrage et des mesurette et d'oser prendre les grandes réformes qui s'imposent, celles qui sont guidées par l'intérêt général : repenser notre politique énergétique en sortant des logiques de marché de concurrence mortifère, lancer la taxation des superprofits des producteurs d'électricité, de pétrole, de gaz, des entreprises multinationales, ouvrir un vaste plan de sauvegarde de notre hôpital public et d'abandonner les réformes qui mettent à mal les outils mis en place par le véritable CNR, qui ont fait du modèle social français une référence.

Vous êtes appelés à voter.



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 27/09/2022
ID : 060-216001743-20220926-DLRG22092600B-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 19 septembre 2022,
Considérant la politique présidentielle toujours plus libéralisée,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 34

Contre : 2

Abstention : 2

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : de refuser que les collectivités assument seules la hausse des prix des énergies.

Article 2 : de tenir les engagements politiques en poursuivant les projets, les initiatives, les innovations tout en respectant les équilibres financiers.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application téléréports citoyens accessible par le biais du site www.telereports.fr

Date d'affichage : 27 SEP. 2022

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Jessica ELONGUERT

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 04 OCT. 2022
et publication ou notification le 04 OCT. 2022
affiché le 27 SEP. 2022
CREIL, le 04 OCT. 2022

Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 27/09/2022

SLO

ID : 060-216001743-20220926-DLRG22092600B-DE